Numéro 8 - Octobre / Novembre 2020

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

EDITO
Libres, responsables et solidaires

VOTATION DU 29 NOVEMBRE
Recommandations de vote

GENÈVE
Léman Express, tiens tes promesses !

NON À UNE INITIATIVE QUI RATE SA CIBLE

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES P.8

Agenda

NOVEMBRE

8 NOVEMBRE 2020

Stand
Dès 9h au marché de Plainpalais

14 NOVEMBRE 2020

Stand
Dès 9h à la place du Molard

21 NOVEMBRE 2020

Stand
Dès 9h au marché de Rive

29 NOVEMBRE 2020

Votation populaire

DÉCEMBRE

15 DÉCEMBRE 2020

Assemblée des délégués
A 19h à Confignon

Sommaire

EDITO P. 3

Libres, responsables et solidaires

VOTATION DU 29 NOVEMBRE 2020 P. 4

Être contre l'initiative pour des entreprises responsables ne veut pas dire être contre les droits humains

Non à l'affaiblissement de l'AVS et des PME !

Droits politiques des personnes handicapées : une question éminemment personnelle

Pas de zone industrielle en pleine nature !

GENÈVE P. 18

Léman Express, tiens tes promesses !

Après la crise, quel avenir pour l'emploi ?

… et plus encore ! Bonne lecture !

Edito

Par Elizabeth Böhler, vice-présidente du PLR Genève

Libres, responsables et solidaires

Chaque année, à la mi-novembre, un courrier est envoyé à tous nos membres les invitant à faire un don à l'Office Social du PLRG* qui œuvre à Noël en faveur des plus démunis à Genève.

Fondé dans les années 1940 pour confectionner des paquets à envoyer aux soldats, cet Office Social est géré depuis de nombreuses années par une petite équipe dévouée sous la direction de M. Claude Budry.

Pendant un mois, l'équipe prépare des colis à distribuer aux personnes dans le besoin, que ce soit des familles monoparentales, des retraités au bénéfice d'une petite rente AVS, des chômeurs peinant à réintégrer le marché du travail ou des salariés qui arrivent tout juste à joindre les deux bouts pour autant qu'il n'y ait pas une facture inopinée qui surgisse. Nous connaissons tous des dépenses imprévues, sauf que certains arrivent à les couvrir plus facilement que d'autres.

A fin 2016, le Conseil d'Etat genevois publiait un rapport alarmant sur la pauvreté à Genève. Les chiffres faisaient état d'une précarisation durable d'un nombre croissant de Genevois. 50 000 personnes risquaient la pauvreté, soit 10 % de la population. Sans prestations sociales, 18 000 personnes supplémentaires seraient concernées.

Puis, cet été, cette réalité est devenue visible. La précarité était étalée au grand jour par la situation sanitaire. Consternés, les Genevois ont découvert de longues files d'attente aux Vernets où des colis de vivres et de première nécessité étaient distribués. Il y avait des sans-permis, des permis précaires, mais aussi de nombreux Genevois de longue date qui avaient soudainement perdu leur emploi à cause de la pandémie.

Le succès d'une politique sociale se mesure au nombre de personnes qui n'en ont plus besoin, comme le disait François Longchamp. Elle ne doit pas se résumer à une distribution d'argent, mais permettre le développement de mesures afin que les personnes qui contribuent ou qui ont contribué à l'essor économique de notre canton ne se trouvent pas dans la misère mais, au contraire, dans l'espoir de lendemains meilleurs et dignes.

La précarité à Genève est de nouveau cachée. Nous, habitants d'une des villes les plus aisées au monde, ne la voyons plus, mais elle est bien là. C'est pour nos concitoyens dans le besoin que l'équipe de l'Office Social œuvre depuis près de 80 ans, offre des petits cadeaux adaptés à chacun et passe quelques minutes à bavarder avec ceux qui se trouvent seuls, dans l'esprit de ce que Noël doit être pour tous, un moment de partage et de solidarité.

***PLRG – Office social – IBAN: CH 72 0900 0000 1201 4081 9**

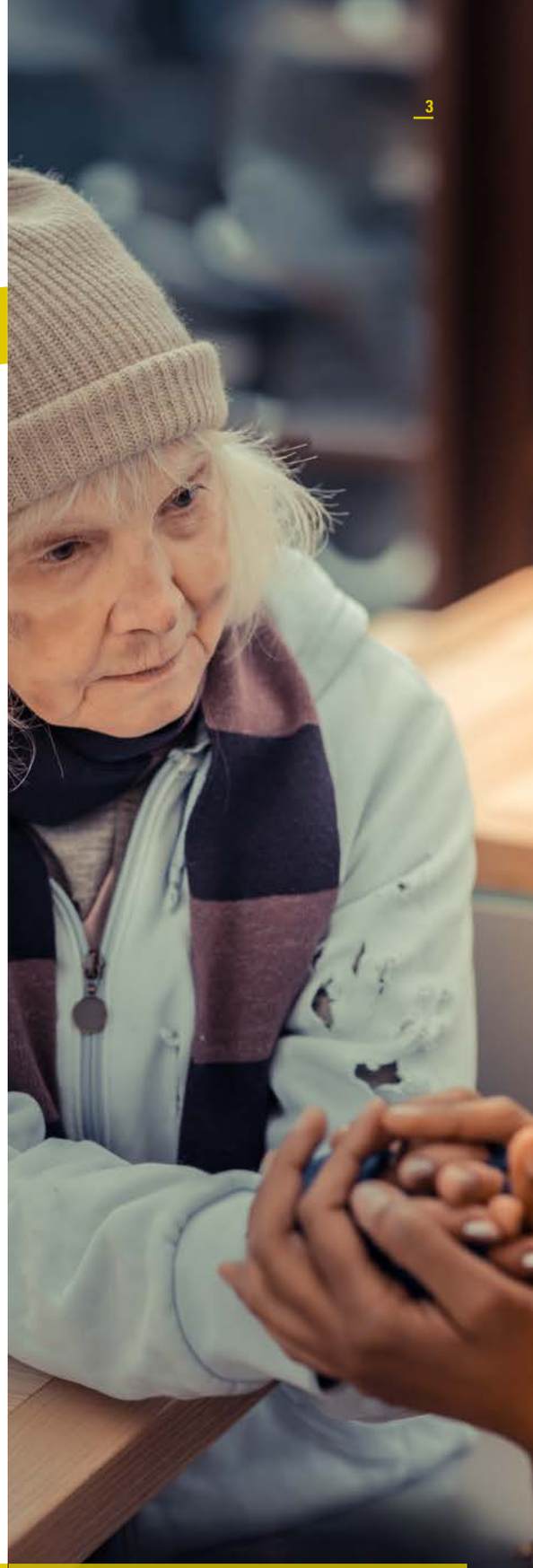

RÉDACTION
Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE
PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF
Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch

ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.-
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION
s agence

CRÉDITS PHOTOS
Genève Tourisme - geneve.com, T. Teixeira

MARKETING & PUBLICITÉ
Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate neutral Imprimé
myclimate.org/01-20-510229

DOSSIER

Votation du 29 novembre 2020

En bref

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire sur la responsabilité des entreprises : NON

L'initiative « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » veut obliger l'ensemble des sociétés établies en Suisse à examiner régulièrement les conséquences de leur activité sur les droits de l'Homme et l'environnement au niveau mondial. Cet examen prévaudrait pour leurs activités en Suisse, mais aussi à l'étranger. Les entreprises manquant à ce devoir de diligence devraient répondre de dommages causés, y compris par les sociétés qu'elles contrôlent sans participer directement aux activités incriminées : les activités des holdings, les actionnariats dans des entreprises à l'étranger, les contrats de sous-traitance, ainsi que toutes les relations d'affaires seraient donc aussi concernés. Pour le PLR Genève, la mise en place de procédures de diligence visant à vérifier le respect des droits de l'Homme et des normes environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement entraînerait de sérieuses difficultés et des problèmes de mise en œuvre. De plus, ce n'est clairement pas le rôle des tribunaux suisses de juger de faits qui se sont produits à l'étranger par des protagonistes étrangers en application d'un droit étranger. Si la Suisse introduit unilatéralement un tel renforcement de la responsabilité des entreprises sans coordination à l'échelon international, cela affectera de manière importante la place économique suisse, qui subit déjà les conséquences de la crise sanitaire. Finalement, le refus de l'initiative dans les urnes permettra au contre-projet indirect élaboré par le parlement fédéral d'entrer en vigueur. Il prévoit un devoir de diligence pour l'ensemble des entreprises dans les domaines touchant au « minerais de conflit » et au « travail des enfants », ainsi que l'obligation pour les sociétés d'intérêt public et les grands instituts financiers de rendre un rapport sur les conséquences de leurs activités sur les droits de l'Homme et l'environnement. Le PLR Genève recommande donc de refuser cette initiative, malgré son titre séduisant, car elle est excessive et poserait de nombreux problèmes de mise en œuvre. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Florence Schürch, p. 6.*

Initiative populaire pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre : NON

Cette initiative du groupe pour une Suisse sans armée veut interdire à la Banque nationale suisse de financer les producteurs de matériel de guerre tout en mandatant la Confédération pour qu'elle s'engage, au plan national et international, en faveur de la mise en place de conditions analogues applicables aux banques et aux assurances. Si l'idée peut paraître séduisante, la définition donnée par l'initiative aux « producteurs de matériel de guerre » et les types de financement qu'elle propose d'interdire sont trop larges. Ainsi, toutes les entreprises dont plus de 5 % de leur chiffre d'affaire annuel provient de la production de matériel de guerre seraient réputées producteurs de matériel de guerre. Concrètement, cela signifierait qu'une entreprise comme Glas Trösch qui produit exclusivement du verre, dont une petite part est fournie pour construire les fenêtres des avions de chasse, serait alors considérée comme un producteur d'armement et se verrait donc privée de financement bancaire. Une application si étendue impliquerait de lourdes restrictions et aurait des conséquences financières négatives. Le PLR Genève s'oppose ainsi à cette initiative, d'autant plus que le cadre juridique suisse est déjà assez strict en la matière. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 10.*

OBJETS CANTONAUX

Loi constitutionnelle mettant en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées : LIBERTÉ DE VOTE

Cette modification de la Constitution vise à abroger la disposition constitutionnelle selon laquelle les personnes durablement atteintes d'incapacité de discernement se voient retirer leurs droits politiques par une autorité judiciaire. Alors que le comité directeur proposait de refuser cette proposition, l'assemblée des délégués a considéré que la liberté de vote devait prévaloir sur ce sujet. En effet, une partie de l'assemblée avait une approche plus institutionnelle, soulignant l'importance et la complexité des objets soumis en votation et ne pouvant imaginer d'accorder les droits politiques à des personnes durablement incapable de discernement. L'autre partie de l'assemblée a relativisé l'impact du vote des quelques centaines de personnes concernées sur le résultat global des votations. Par contre, le retrait des droits politiques a des conséquences directes sur ces personnes qui se sentent discriminées. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Jérôme Laederach, p. 13.*

Modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy : NON

Cette modification de zone vise à normaliser la situation d'une entreprise de recyclage des matériaux, la Sablière du Cannelet SA, qui exploite un site en zone agricole sans autorisation depuis trente ans. Elle prévoit d'affecter le terrain, situé en plein milieu de la zone agricole, en zone industrielle et artisanale. Toutes les communes consultées se sont opposées formellement à ce projet. Bien que les activités de cette entreprise représentent une part conséquente de la valorisation des matériaux minéraux au niveau cantonal, le PLR Genève s'oppose à ce déclassement ne pouvant cautionner la légalisation a posteriori d'activités implantées illégalement. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Christian Etienne, p. 15.*

RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente
Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

Etre contre l'initiative pour des entreprises responsables ne veut pas dire être contre les droits humains

L'INITIATIVE SUR LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES SERA LE PRINCIPAL ENJEU DE LA VOTATION DU 29 NOVEMBRE. FLORENCE SCHÜRCH, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU NÉGOCE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET DU TRANSPORT MARITIME (STSA), EXPLIQUE DE MANIÈRE CONCRÈTE LES PROBLÈMES QU'ENTRAÎNERAIENT L'ACCEPTATION DE CE TEXTE.

Par Florence Schürch

LE FORT LIEN ENTRE LE NÉGOCE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LA SUISSE

Pétrole, métal, coton, céréales, café : pourquoi le trading de matières premières par voie maritime s'est-il développé dans un pays qui n'a ni accès à la mer, ni ressources naturelles si ce n'est l'eau ? Les liens forts qui lient la Suisse au commerce de matières première ne datent pas d'hier. Pour en saisir toute la teneur, il faut remonter jusqu'aux foires du XV^{e} siècle, lorsque des marchands du Sud et du Nord de l'Europe se rencontraient dans les marchés de Genève ou de Lyon afin d'échanger des marchandises. Et c'est dès 1956 que les entreprises de négoce choisissent la Suisse pour y implanter leur siège, d'abord les Américains Cargill (céréales) et Philipp Brothers (métaux), puis après la crise du canal de Suez, c'est la diaspora des cotonniers d'Egypte qui vient s'installer sur l'Arc lémanique.

Un succès en entraînant un autre, de nombreuses entreprises du secteur viennent s'installer près de leurs consœurs. Elles tiennent à profiter d'un pôle d'expertise devenu désormais unique au monde. La maîtrise du financement du négoce, du transport maritime, de la surveillance de la qualité des matières y sont pour beaucoup, mais aussi le niveau d'éducation, le savoir-faire, la stabilité politique et économique ainsi que l'ouverture internationale du pays. L'âge d'or du secteur a débuté, faisant ainsi la richesse du canton et un des hubs les plus importants au monde.

Aujourd'hui le négoce de matières premières pèse lourd en termes de PIB, puisqu'il représente près de 4 % et emploie quelques 30 000 personnes dans toute la Suisse, dont au moins 7500 à Genève. Les entreprises de négoce de matières premières sont les premiers contributeurs fiscaux du canton. Depuis la Suisse, on affrète plus de 800 navires commerciaux sur les mers, ce qui représente le 22 % du trafic maritime international.

Grâce à toutes ses PME actives dans des marchés de niche du négoce, la Suisse est devenue l'orfèvrerie du négoce.

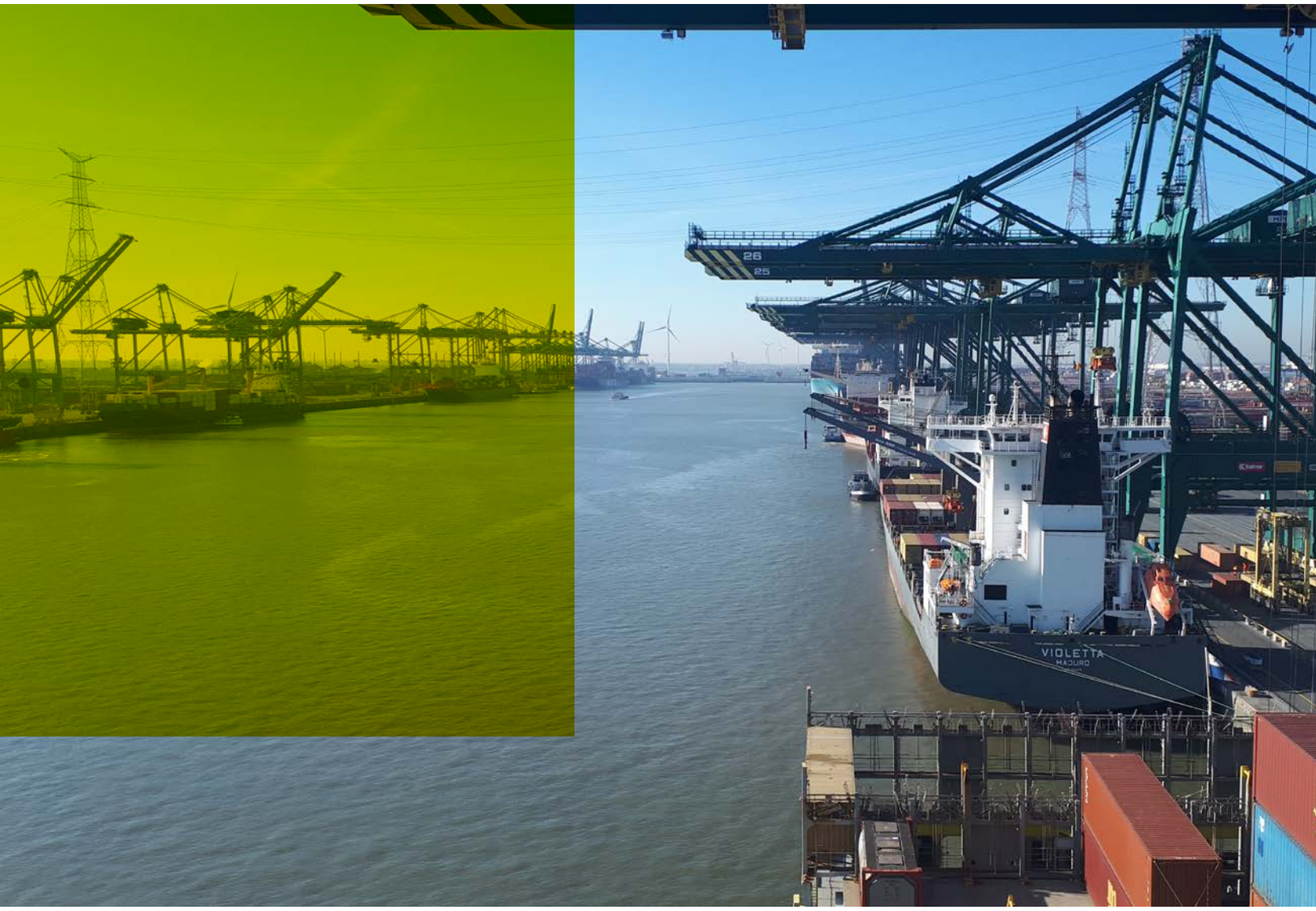

PART MONDIALE DU COMMERCE DE MATIÈRES PREMIÈRES TRAITÉE PAR DES SOCIÉTÉS DE NÉGOCE BASÉES EN SUISSE

33 % CACAO	**60 %** CAFÉ	**50 %** CÉRÉALES
60 % MÉTAL	**35 %** PÉTROLE	**50 %** SUCRE

20 % DES MOUVEMENTS COMMERCIAUX MARITIMES MONDIAUX

et plus de 800 navires sont opérés depuis la Suisse

En 2019, nous avons exporté pour 2,5 milliards de francs de café, alors que nous exportons pour 600 millions de francs de fromage.

LES EFFORTS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

La Swiss Trading and Shipping Association (STSA) représentante les intérêts des sociétés actives dans le commerce des matières premières, le transport maritime, le financement du négoce et les services attenants et défend ainsi ses quelque 200 membres répartis sur l'ensemble de la Suisse. Active sur tous les fronts pour la prospérité de l'industrie, la STSA a activement participé à l'élaboration des lignes directrices des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, en collaboration avec les ONG. Aujourd'hui, elle assure leur mise en œuvre dans l'industrie en proposant une formation uniquement dédiée à leur bonne application.

Au-delà de ça, la STSA soutient de nombreuses initiatives qui contribuent au respect de l'environnement et à la durabilité à travers le monde. La position de la STSA contre l'initiative pour les entreprises responsables ne vient pas du fond mais bien de la forme. L'association reconnaît l'importance des sujets abordés et c'est pour cela qu'elle a toujours soutenu la mise en place d'un contre-projet. Cependant, certains aspects de l'initiative – tels que la responsabilité civile de la chaîne logistique et la présomption de culpabilité – vont trop loin et compromettent l'attractivité économique de la Suisse.

UNE INITIATIVE EXCESSIVE

En effet, cette initiative obligerait les entreprises suisses à prouver qu'elles ont assumé la responsabilité de leurs filiales étrangères ainsi que de leurs fournisseurs, et qu'elles ont effectué tous les contrôles nécessaires afin d'empêcher qu'un dommage se produise. Or, ce n'est pas à elles d'être tenues responsables des activités économiques d'autres entreprises à l'étranger. De plus, ceci implique un reversement du fardeau de la preuve qui doterait la Suisse de l'une des législations les plus strictes au monde. Les tribunaux suisses devraient alors engager des procédures juridiques pour des actes ayant été commis à l'étranger. Cette méthode intrusive – néo-colonialiste même – sous-entend que la réglementation suisse est au-dessus de celle des autres, ce qui amènerait inévitablement de nombreuses conséquences politiques et diplomatiques.

De plus, il faut savoir qu'une entreprise de négoce achète du café à 650 000 paysans et fait ainsi vivre 650 000 familles dans le monde. Elle peut demander à ses fournisseurs de respecter ses directives contre le travail des enfants, mais elle ne peut pas contrôler chaque paysan dans son champ de caféier.

L'initiative prétend aussi – comme l'indique son titre mensonger – s'adresser uniquement à quelques multinationales peu scrupuleuses. Ceci est faux ! Le texte proposé indique clairement que toutes les grandes entreprises – ainsi que les PME actives dans des secteurs dits « à haut risque », comme le commerce des matières premières – sont concernées de la même manière. De plus, les multinationales se fournissent aussi auprès des PME, toute la chaîne logistique étant concernée, cette initiative vise ainsi toutes les entreprises suisses.

Pour toutes ces raisons, la population suisse est vivement encouragée à voter NON à l'initiative pour des entreprises responsables.

LE CONTRE-PROJET INDIRECT

Un « non » dans les urnes engendrerait l'adoption automatique du contre-projet indirect. Ce dernier a le même objectif que l'initiative, mais concerne uniquement les entreprises de plus de 500 salariés. Il concentre ses efforts en termes de diligence raisonnable dans les deux domaines les plus touchés, respectivement le travail des enfants et les minéraux provenant de zones de conflits. En outre, il suggère de conserver la loi suisse déjà applicable en matière de responsabilité civile et ne prévoit pas le renversement du fardeau de la preuve (présomption de culpabilité).

Certains aspects de l'initiative – tels que la responsabilité civile de la chaîne logistique et la présomption de culpabilité – vont trop loin et compromettent l'attractivité économique de la Suisse.

Non à l'affaiblissement de l'AVS et des PME !

UNE NOUVELLE INITIATIVE DU GSSA EST À L'ORDRE DU JOUR DES VOTATIONS DU 29 NOVEMBRE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, ALERTE SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR L'ÉCONOMIE EN CAS D'ACCEPTATION DES RÈGLES RIGIDES DE L'INITIATIVE POUR UNE INTERDICTION DE FINANCEMENT DES PRODUCTEURS DE MATÉRIEL DE GUERRE.

Une nouvelle initiative portée par le groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), associé cette fois aux Jeunes Verts, sera soumise au peuple le 29 novembre prochain. Le GSsA veut abolir l'armée. Cela a échoué à plusieurs reprises. Cette nouvelle attaque vise maintenant le financement des équipements militaires. En prétendant promouvoir la paix et la finance éthique, cette initiative manque sa cible. Elle affaiblit au contraire notre AVS et porte préjudice à des milliers de PME.

Par Simone de Montmollin

Bureaucratique, peu claire, arbitraire quant aux critères, utopique quant à sa portée, cette initiative créera surtout une insécurité juridique rendant les investissements des entreprises suisses hasardeux et coûteux, avec des conséquences sur la sécurité sociale, le tissu économique des PME, les places de travail et la stabilité du franc.

L'initiative *Pour une interdiction de financement des producteurs de matériel de guerre* veut compléter la Constitution par un nouvel article 107a, visant à interdire à la Banque nationale suisse (BNS), aux institutions de prévoyance publique (AVS, AI) et professionnelle (caisses de pension, fondations) de financer les entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires avec la production de matériel militaire. Ces mêmes conditions s'appliqueraient aux banques et aux compagnies d'assurance. La Confédération se verrait en outre confier le soin de mobiliser la planète en faveur d'une interdiction de portée internationale relative au financement du matériel de guerre.

Bureaucratique, peu claire, arbitraire quant aux critères, utopique quant à sa portée, cette initiative créera surtout une insécurité juridique rendant les investissements des entreprises suisses hasardeux et coûteux, avec des conséquences sur la sécurité sociale, le tissu économique des PME, les places de travail et la stabilité du franc.

UN SEUIL RIGIDE ET INOPÉRANT

La définition que donne l'initiative des « producteurs des matériel de guerre » est si large qu'elle toucherait des PME dont la vocation ne concerne en rien les activités militaires, en particulier l'industrie MEM (Machines, Equipements électriques, Métaux). De nombreux sous-traitants et entreprises spécialisées pouvant aussi fournir des composés au secteur de la défense seraient concernés. Ces entreprises se retrouveraient dans une situation d'insécurité, placées de manière arbitraire dans une catégorie qui ne leur appartient pas. Il s'agit de PME souvent très innovantes, qui produisent des biens pour la société civile, comme par exemple :

- Franke, spécialiste d'équipements inox pour cuisines et sanitaires mais aussi de revêtements spéciaux pouvant servir d'autres industries ;
- WZW Optic AG, leader dans le domaine des lentilles optiques pour les dispositifs médicaux, que l'on peut trouver également dans les drones ;
- Glas Trösch, spécialiste suisse du vitrage, apprécié dans l'aviation pour son savoir-faire unique ;
- Comlab, fabricant d'antennes de sécurité pour les tunnels, mais aussi de système de traçage utilisé pour la protection civile et militaire…

Un seuil de 5 % du chiffre d'affaire peut sembler simple et pratique. De fait, il n'existe pas de registre mondial répertoriant les entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaire dans la production de « matériel de guerre ». Et pour cause, ce seuil peut varier d'une année à l'autre selon les commandes. Même s'il existait, il devrait être remis à jour chaque année. *Quid* de la planification et de la gestion des investissements ? Ce serait un monstre bureaucratique, nécessitant la création d'un nouvel organe de surveillance des flux financiers. Pour éviter les risques (*due diligence*), ces entreprises se verraient refuser l'accès à des prêts ou crédits, rendant plus coûteux leurs investissements.

FABRICANTS DE MATÉRIEL DE GUERRE ? OU NON ?

COMLAB radio frequency technology
REWAG Passion for Precision Mechanics
WZWOPTICAG Swiss Precision Optics
glaströsch
FRANKE
Constellium
jean gallay sa
FISBA Innovators in Photonics

UN AUTOGOAL POUR L'ÉCONOMIE

Le 27 septembre dernier, le peuple acceptait le crédit-cadre pour le renouvellement de notre flotte aérienne militaire. Le 60 %, soit 3,6 milliards de francs, devra retourner sous forme d'affaires compensatoires à l'industrie suisse. Accepter cette initiative rendrait caduque la mise en œuvre de ce principe, alors que notre économie est déjà fortement mise à mal par la pandémie Covid-19.

La BNS et les caisses de pension ne pourraient plus investir dans des fonds diversifiés (donc plus sûrs) si ces derniers devaient inclure même une seule entreprise, sous-traitante du secteur de l'armement, qui dépasserait ce seuil de 5 %.

Résultat : des possibilités d'investissements limitées, une concentration des risques et surtout des coûts de gestion considérablement augmentés pour contrôler les activités des entreprises impliquées dans les fonds sous gestion. L'indépendance de la BNS ne serait plus assurée, une indépendance ancrée dans la Constitution car nécessaire au maintien de la stabilité du franc suisse.

POUR UNE ÉTHIQUE DE L'INVESTISSEMENT CRÉDIBLE

L'investissement éthique doit figurer au centre de nos préoccupations. Il ne peut toutefois pas être atteint par la fixation de critères arbitraires tels que des quotas rigides. Un financement durable ne peut être obtenu que grâce à un ensemble de mesures claires, vérifiables et partagées à l'échelle internationale. Sanctionner les entreprises suisses unilatéralement ne fait aucun sens et n'aurait aucun effet sur les investissements mondiaux en matière d'armement, ces derniers étant largement dominés par les Etats-Unis et la Chine.

Une bonne stratégie doit viser le long terme, et non la rupture. Des instruments existent. La loi sur le matériel de guerre (LFMG) interdit de financer, de fabriquer et de commercialiser des armes nucléaires, biologiques et chimiques, des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Elle avait été modifiée suite aux motions d'Hugues Hiltpold (08.3308 et 09.3589) et à la ratification par la Suisse de la Convention sur les armes à sous-munition. Lors du débat, le Conseil fédéral avait alors déjà averti de l'impossibilité de vérifier si l'argent placé dans des actions étrangères ne servait pas indirectement à financer des activités interdites. Raison pour laquelle une distinction entre financement direct et indirect est faite dans la loi. Cette initiative veut l'abolir pour introduire des règles invérifiables et contre-productives.

Ces éléments ont conduit le Conseil fédéral, les Chambres fédérales et le PLR à rejeter cette initiative, dangereuse pour nos PME et surtout inopérante dans le but qu'elle entend poursuivre, à savoir favoriser la paix dans le monde.

L'investissement éthique doit figurer au centre de nos préoccupations. Il ne peut toutefois pas être atteint par la fixation de critères arbitraires tels que des quotas rigides.

Droits politiques des personnes handicapées : une question éminemment personnelle

LE PREMIER OBJET CANTONAL DE LA VOTATION DU 29 NOVEMBRE EST UNE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION GENEVOISE QUI VISE À CESSER DE RETIRER LES DROITS POLITIQUES AUX PERSONNES DURABLEMENT INCAPABLES DE DISCERNEMENT. L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS A DÉCIDÉ DE NE PAS DONNER DE RECOMMANDATION DE VOTE. JÉRÔME LAEDERACH, VICE-PRÉSIDENT DU PARTI, PRÉSENTE LE TEXTE SOUMIS AU PEUPLE.

Par Jérôme Laederach

LA SITUATION ACTUELLE

Le 29 novembre prochain, le peuple genevois est appelé à se prononcer sur la loi abrogeant l'art. 48 al. 4 de notre Constitution genevoise selon lequel « les droits politiques des personnes durablement incapables de discernement peuvent être suspendus par décision d'une autorité judiciaire ».
Il s'agit de mettre en œuvre l'art. 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse et entrée en vigueur en 2014, et de modifier dans ce sens la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Cette modification de la Constitution genevoise nous interpelle sur la citoyenneté et l'universalité du droit de vote.

En signant la CDPH, la Suisse s'est engagée à faire en sorte que toutes les personnes handicapées, quelle que soit la nature de leur handicap – psychosocial ou intellectuel – puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et publique sur la base de l'égalité avec les autres, notamment qu'elles aient le droit de voter et d'être élues.

Les citoyens suisses acquièrent leurs droits politiques le jour de leur majorité et leur capacité de discernement n'est pas testée lorsqu'ils se présentent au local de vote, supposant que certains puissent être sous l'effet de substances pouvant réduire leur capacité de jugement. Dès lors, la question de la discrimination possible des personnes privées de leurs droits politiques par décision d'un juge se pose.

Art. 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes : Participation à la vie politique et à la vie publique

Les Etats Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres, […]

Cette modification de la Constitution genevoise nous interpelle sur la citoyenneté et l'universalité du droit de vote.

UNE RESTRICTION LOGIQUE OU UNE DISCRIMINATION ?

En considérant que la suspension des droits politiques des personnes durablement incapables de discernement par décision d'une autorité judiciaire n'est appliquée qu'en *ultima ratio*, il s'agirait selon certains d'une justification raisonnable pour cette privation. Le retrait du droit de vote répond au but de s'assurer que seuls les citoyens capables d'évaluer les conséquences de leurs décisions puissent participer aux affaires publiques. De plus, Genève est déjà doté d'un système très progressif en la matière, adopté avec la nouvelle Constitution en 2013, puisque dans le reste de la Suisse, le retrait des droits politiques est automatique pour toute personne sous curatelle de portée générale.

A *contrario*, d'autres considèrent que cette décision unilatérale est prise par le Tribunal de protection de l'adulte qui a pour mission la protection des personnes contre une mauvaise gestion de leurs affaires civiles, mais n'est pas familier avec les questions de droits politiques. De plus, le manque de discernement général établit par un expert ne consiste pas nécessairement en une incapacité de porter un avis ou de faire un choix sur une question posée lors d'une votation. En conséquence, la suppression du droit de vote qui ne se fonde pas sur l'évaluation de la capacité à se déterminer valablement sur une question précise contredit le droit d'égalité reconnu pour la personne handicapée.

L'argument du risque que présente le maintien du droit de vote pour des personnes incapables de discernement en termes de captation du vote par un proche, voire même par un encadrant, n'en est quant à lui pas un. En effet, nous serions dans ce cas face à une fraude, c'est-à-dire une infraction pénale, qui devrait être sanctionnée en conséquence. Le coupable n'est dans ce cas pas celui qui a été trompé et le retrait des droits politiques punirait la victime potentielle et non le coupable.

En débattant de ce sujet, l'Assemblée des délégués du PLR a considéré qu'il appartient à chacun d'entre nous selon l'échelle de nos valeurs personnelles de prendre position sur ce sujet, et donc que la liberté de vote devait prévaloir.

Pas de zone industrielle en pleine nature !

Par Christian Etienne

DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, UNE ENTREPRISE EXERCE UNE ACTIVITÉ DE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX INERTES À ATHÉNAZ EN PLEINE ZONE AGRICOLE SANS AUTORISATION. UN PROJET DE LOI VISE À ADAPTER LA ZONE À L'ACTIVITÉ EXERCÉE. UN RÉFÉRENDUM A ÉTÉ LANCÉ PAR LES ASSOCIATIONS PRO NATURA GENÈVE, AGRIGENÈVE ET LE GRAIN DE SABLE DE LA CHAMPAGNE, AVEC LE SOUTIEN DES HABITANTS DE CINQ COMMUNES DE LA RÉGION. CHRISTIAN ETIENNE, PRÉSIDENT DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE, EXPLIQUE LES RAISONS DE REFUSER CE DÉCLASSEMENT.

UNE SAGA JUDICIAIRE ET POLITIQUE

C'est une longue histoire qui va trouver son épilogue dans les urnes le 29 novembre prochain. Après avoir exercé une activité de graviériste, autorisée en zone agricole, l'entreprise visée par le déclassement soumis au peuple a progressivement converti ses activités au milieu des années 1980 pour les dédier au concassage de béton et recyclage de matériaux inertes.

L'entreprise traite annuellement environ 150 000 tonnes de matériaux minéraux divers, mais n'a jamais disposé des autorisations nécessaires à son activité de recyclage. Et pour cause, ce type d'exploitation ne peut être autorisé qu'en zone industrielle. La procédure de demande en autorisation d'exploiter prévoit, pour ce type d'installation, l'obligation de réaliser une étude d'impact sur l'environnement afin de définir les mesures de protection et de compensation à prendre par l'entreprise dans les différents domaines de l'environnement. Une telle procédure n'a toutefois jamais été menée, puisque la classification en zone industrielle est un préalable indispensable.

En 1996, l'Etat tente une régularisation de la situation et délivre une autorisation de construire pour une installation de concassage de béton, malgré l'affection des terrains en zone agricole. La commune d'Avusy a fait recours contre cette décision et a gagné auprès du Tribunal fédéral en 1998. S'en suivra une longue saga qui peut se résumer comme suit:

1 La Commune s'est toujours farouchement opposée, y compris par la voie judiciaire, à cette activité industrielle sur son territoire en zone agricole.

2 L'entreprise a toujours tout fait et a multiplié les démarches judiciaires pour maintenir et développer son activité industrielle dans un périmètre situé en zone agricole, soit un endroit impropre à son activité.

3 Le Conseil d'Etat s'est montré souvent laxiste et particulièrement lent dans l'application de la loi. Il a souvent dû être relancé par la Commune pour qu'il soit mis fin à cette situation de non-droit.

Une telle activité est interdite en zone agricole et aurait alors dû être déplacée en zone industrielle. Malgré plusieurs années de procédures, qui ont vu se succéder recours, décisions judiciaires et politiques, ce déménagement n'a jamais eu lieu.

La capacité de traitement des entreprises qui traitent, de manière légale, ce type de déchets est d'environ 550 000 tonnes par an, ce qui excède les besoins.

LE PROJET DE LOI DU CONSEIL D'ETAT

En 2016, le Conseil d'Etat dépose un projet de loi afin de mettre la zone en conformité avec l'activité exercée par l'entreprise. C'est ce projet qui fait l'objet de la votation de novembre. Il a pour objectif de déclasser du terrain agricole, situé en pleine campagne, en vue de créer une zone industrielle destinée au recyclage de matériaux minéraux. Il s'agit d'un périmètre d'une superficie totale d'environ 25 520 m^2 sur le territoire de la commune d'Avusy. Les trois parcelles en zone agricole sont en mains privées et utilisées par leur propriétaire comme lieu de recyclage de matériaux minéraux depuis plus de vingt ans, activité non conforme à la zone agricole.

Durant les travaux des commissions de l'environnement et de l'aménagement chargées de l'examen de ce projet de loi, les députés PLR ont été unanimement convaincus que la situation actuelle n'est pas acceptable et entraîne une inégalité de traitement. Mais légaliser une activité illégale par un changement de zone n'est pas non plus une solution acceptable, au regard de la sécurité du droit et de l'égalité de traitement. Les membres du PLR ont toujours été attachés à l'Etat de droit.

Dans ce dossier, les procédures judiciaires et politiques ont été longues. Beaucoup trop longues. La question qui est posée aujourd'hui est : doit-on changer la loi ou l'affectation d'une zone en fonction de l'activité de l'occupant… pour permettre l'exercice d'une activité illégale. Le Comité directeur comme l'Assemblée des délégués du PLR ont dit non. Cela créerait un précédent injustifiable sous l'angle de l'intérêt général.

Légaliser une activité illégale par un changement de zone n'est pas une solution acceptable, au regard de la sécurité du droit et de l'égalité de traitement.

Car en effet, les relevés fournis par le service de Géologie et déchets (GESDEC) indiquent qu'en 2017 et 2018, environ 485 000 et 458 000 tonnes de déchets minéraux du canton ont été recyclés. La capacité de traitement des entreprises qui traitent, de manière légale, ce type de déchets est d'environ 550 000 tonnes par an, ce qui excède les besoins. Il est de l'intérêt général que les entreprises respectent les lois, et qu'un recyclage de qualité soit effectué par des entreprises en zone industrielle et non en zone agricole. La situation actuelle, tout comme la mise en conformité *a posteriori* de la zone, revient à favoriser une entreprise dont l'activité est illégale, au détriment de ses concurrents qui respectent les prescriptions légales. Ce n'est tout simplement pas acceptable.

Cette vision corrobore le sondage fait auprès des membres PLR et présenté le 5 septembre dernier. Les membres du PLR demandent une ligne claire dans les positions du parti, ils souhaitent plus d'engagement vis-à-vis des questions environnementales et jugent nécessaire de mieux préserver la zone agricole.

UN MITAGE DE LA ZONE AGRICOLE QUI CRÉERAIT UN PRÉCÉDENT

Enfin, et c'est peut-être le plus important, il faut rappeler que les déclassements sont des mesures qui relèvent de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. De telles mesures doivent se mettre en œuvre en fonction d'une vision à moyen et long terme du développement du canton. La densification n'est, par exemple, pas la même en ville, en zone suburbaine ou en campagne. On n'implante pas une zone industrielle n'importe où. Ici, le déclassement ne répond à aucune vison urbanistique ou environnementale. Le seul motif de ce déclassement, c'est l'existence d'une activité, exercée depuis longtemps de façon non autorisée. Il n'est évidemment pas suffisant face à l'intérêt de ne pas créer de précédent et de préserver la nature, le paysage, la vie sauvage, la biodiversité et la qualité de vie dans notre canton.

Pour toutes ces raisons, le PLR invite les citoyennes et citoyens à dire NON au bradage de cette zone agricole pour la convertir en zone industrielle. Cela créerait un précédent inadmissible au vu des enjeux actuels et futurs de notre territoire.

Le 29 novembre 2020, votons
NON
à la création d'une zone industrielle à Athenaz
au mitage du territoire
à la dégradation de la campagne
au non-respect des lois
à la politique du fait accompli
à 180'000 km de camionnage en campagne
à l'inégalité de traitement
à accorder des avantages économiques
à la création d'un précédent
PROTÉGEONS :
Notre zone agricole
Notre paysage
Notre nature sauvage
Notre qualité de vie
pro natura
AGRIGENÈVE
Grain de Sable de la Champagne
Comité référendaire « NON à la zone industrielle d'Athenaz »
Site internet : www.non-zia.ch

Léman Express, tiens tes promesses !

Par Patrick Malek-Asghar et Julien Marquis

LE LÉMAN EXPRESS CONNAÎT DES DÉBUTS DIFFICILES. FACE À L'AMPLEUR DU PROBLÈME, LE PLR VERSOIX A FAIT UNE PÉTITION DEMANDANT DES CORRECTIFS RAPIDES. PATRICK MALEK-ASGHAR, DÉPUTÉ SUPPLÉANT ET ANCIEN MAIRE DE VERSOIX, ET JULIEN MARQUIS, PRÉSIDENT DU PLR VERSOIX ET CONSEILLER MUNICIPAL, SOULIGNENT L'IMPORTANCE DE CETTE INFRASTRUCTURE POUR ASSURER UNE COHÉRENCE À LA POLITIQUE DE MOBILITÉ CANTONALE.

Prôner la mobilité douce et l'utilisation des transports publics, c'est bien. Offrir à la population, en particulier celle qui travaille à la prospérité de Genève, un moyen fiable pour se déplacer sans sa voiture, c'est mieux et plus responsable.

Le Léman Express, qui relie Coppet à Annemasse, en passant par Versoix, Cornavin, Lancy et Chêne-Bourg, devait être l'épine dorsale de cette nouvelle mobilité genevoise. L'existence du Léman Express est prise en compte dans les mesures visant à décourager le trafic automobile.

Malheureusement, l'absence de fiabilité du Léman Express depuis sa mise en service, en raison des horaires non respectés, de la suppression fréquente de trains et de la réduction inopinée aux heures de pointes de la taille des convois (une seule rame, en pleine période de pandémie !), est décourageante. Elle désespère bien des personnes qui souhaitent recourir aux transports publics, ou qui y sont obligées.

Les problèmes techniques affectant les nouvelles rames (problèmes informatiques, et même… marchepieds défectueux et dangereux), le manque de personnel, l'impact des grèves du côté français, ainsi qu'une certaine nonchalance dans la communication et le traitement des malheureux usagers ont fait monter un mécontentement qui est bien réel, palpable sur le terrain et sur les réseaux sociaux. Dans ces circonstances, en y ajoutant les mesures rendues nécessaires par la pandémie de Covid-19, et le fait qu'il peut être déconseillé aux personnes à risque, ou à celles qui sont en contact régulier avec elles, de s'y engouffrer (en ne sachant pas si elles vont se retrouver dans une composition normale ou serrées « comme des sardines » dans une composition réduite à 8h le matin), la gabegie est presque quotidienne, notamment sur la rive droite du lac.

Nombreuses sont les personnes qui ont repris leur véhicule motorisé, et qui viennent grossir les bouchons à l'entrée de Genève et sur les quais. Le report de trafic sur le Léman Express se révéla ainsi bien plus faible qu'espéré. Cet élément n'a visiblement pas été pris en compte lors de la création des nouveaux aménagements cyclistes, décision qui a réduit les voies routières dans notre ville. Cette situation d'engorgement des voies motorisées ne va que s'aggraver avec la venue des jours plus froids, car affronter en vélo la chaussée gelée du matin et le froid depuis Bellevue ou Versoix n'est pas à la portée de tous…

En réponse à une question écrite au Grand Conseil (QUE 1239 du 4 février 2020 de Patrick Malek-Asghar), le Conseil d'Etat avait promis des améliorations. Nous n'y sommes, et de loin, pas encore. La situation a empiré pour les pendulaires, comme indiqué ci-dessus, au vu des récentes modifications des voies de circulation et des chantiers en cours. Une pétition initiée par le PLR Versoix, très largement signée, est désormais sur la

Restreindre le trafic automobile en Ville de Genève, sans être capable d'offrir une réelle alternative par les transports publics, affecte la qualité de vie de toute une région.

table de la commission des transports du Grand Conseil. L'objectif consiste à maintenir une forme de pression, pour faire bouger les choses.

Restreindre le trafic automobile en Ville de Genève, sans être capable d'offrir une réelle alternative par les transports publics, affecte la qualité de vie de toute une région. Les premières victimes en sont les personnes de la classe moyenne qui doivent aller travailler tous les jours, et qui n'ont pas d'alternative, ainsi que les jeunes en formation qui se trouvent confrontés à l'irrégularité des horaires, avec des cours ou des examens manqués.

Le PLR doit les entendre et les défendre, face au ton bureaucratique des CFF et du département des infrastructures, pour accélérer la résolution des problèmes identifiés. Il n'y a pas de tabou ni de dogme, toutes les pistes devant être explorées. Exemple : l'objectif politique initial était d'éviter les changements de train à Annemasse, ce qui peut mettre en péril la fiabilité du côté suisse. Mais combien de passagers ont vraiment besoin de pouvoir faire le trajet Coppet – St-Gervais-les-Bains-Le Fayet (!) sans changer de train à Annemasse ? Est-il bien raisonnable, tant que la fiabilité du réseau n'est pas garantie, de proposer ce type de relations sans changement sans s'interroger sur leur pertinence et les risques qu'elles impliquent ?

Une fois un haut degré de fiabilité atteint, il sera alors possible de promouvoir, de manière crédible, et pas seulement par des slogans, l'abandon de la voiture en ville et les aménagements qui vont avec. En l'état, la situation est inacceptable.

L'absence de fiabilité du Léman Express depuis sa mise en service, en raison des horaires non respectés, de la suppression fréquente de trains et de la réduction inopinée aux heures de pointes de la taille des convois, est décourageante.

Après la crise, quel avenir pour l'emploi ?

OUTRE L'ASPECT SANITAIRE QUI AFFECTE ENCORE NOS VIES, LA PANDÉMIE DU COVID-19 A ÉGALEMENT FRAPPÉ DE PLEIN FOUET NOTRE ÉCONOMIE. GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, FAIT UN POINT SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI EN SUISSE ET PLUS PARTICULIÈREMENT À GENÈVE OÙ L'ADOPTION DU SALAIRE MINIMUM AGGRAVE LA PROBLÉMATIQUE.

Par Gabriel Delabays

LA CRISE ET LES VOTATIONS

La crise du Covid-19, plus que sanitaire, a eu des répercutions énormes sur l'économie et donc l'emploi. Suite à la fermeture par l'Etat de secteurs entiers au nom de la protection sanitaire, de nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités et faire appel aux aides publiques comme les RHT ou les prêts COVID. Si l'économie est pour le moment sous perfusion, limitant ainsi la casse, la vision à plus long terme reste floue.

Les chiffres montrent que la précarité monte. Selon les derniers chiffres, 19 % des Genevois ont de la peine à boucler leur fin de mois et font souvent appel à des aides des associations caritatives. Ces dernières révèlent être inquiètes de voir ces prochains mois un afflux de travailleurs venir demander à leur tour de l'aide face à la perte de leur emploi. Le secteur du tourisme vient par exemple à l'esprit. Il a été annoncé à une conférence à laquelle participait des acteurs de la profession, Genève Tourisme et le Conseil d'Etat, près de 40 % de pertes d'emplois dans le secteur touristique au cours des prochains mois.

Depuis la reprise de l'activité à partir du mois d'avril, les entreprises ont relancé la machine. Mais dans certains secteurs, le ralentissement reste important, par exemple les nuitées ont diminué de 26 % par rapport à 2019 pour le secteur de l'hôtellerie au niveau suisse.

Le 27 septembre, un nouveau choc faisait trembler l'économie privée à Genève. Occupée à combattre coûte que coûte l'initiative de limitation, elle n'a pas vu venir l'acceptation du salaire minimum. La proposition de la gauche d'un minimum de 23 CHF de l'heure a été approuvée à une confortable majorité de 58 % par le peuple. Qu'est-ce que cela traduit ? Les pronostics post-votation sont difficiles à établir. Il y a eu une mobilisation de la gauche, galvanisée par le vote sur les avions de combat et le congé paternité. Mais la peur de la perte de son emploi et la volonté de compenser la perte de pouvoir d'achat, due essentiellement à la baisse pour une partie de la population de son revenu, les RHT ne couvrant que 80 % du revenu, sont certainement des facteurs explicatifs de ce vote retentissant. Un vote également symbolique pour la droite, qui perd sur un sujet économique.

Différents secteurs durablement touchés par le COVID, comme le personnel domestique, les cafetiers-restaurateurs et le tourisme, craignent beaucoup l'introduction de ce salaire minimum. Leurs trésoreries se sont vues taries par le confinement et la baisse de travail durant les premiers mois de 2020. L'augmentation de salaire à venir fait craindre pour beaucoup d'employeurs des cures d'austérité. Est-ce que cela pose un risque pour l'emploi ? Oui, car il est difficile de couper indéfiniment dans les charges courantes. Quand les employeurs n'ont plus de marge de manœuvre, ils doivent souvent, à contrecœur, agir sur l'emploi. Des pertes d'emplois sont donc possibles, mais évitables si on met en place les conditions-cadres nécessaires.

Les chiffres d'abord très pessimistes de l'OMC et des institutions conjoncturelles révèlent finalement un impact moindre.

UNE CRISE À VENIR ?

Faut-il s'attendre à une crise ? L'année 2020 restera gravée comme une année historique, est-ce pour autant une année de crise ? A la fois oui et à la fois non. Oui dans le sens qu'elle aura marqué un choc économique puissant pour l'économie privée et à plus long terme impactera les finances publiques. Non, car l'économie a rapidement pu être relancée et les pertes semblent moins importantes que prévues. Les chiffres d'abord très pessimistes de l'OMC et des institutions conjoncturelles révèlent finalement un impact moindre. Le PIB mondial ne baissera finalement que de 4,2 % et l'impact sur le commerce n'est que de 9,2 % selon les derniers chiffres. Bien moins que les premières projections qui prévoyaient le double. La Suisse pourrait d'ailleurs retrouver son PIB et sa croissance telles qu'ils l'étaient avant la crise d'ici 2022 au lieu de 2024.

L'emploi repart aussi à la hausse. Après de fortes baisses, le nombre d'offres d'emplois a bondi de 27 % après l'été. Les entreprises recrutent à nouveau. Cependant, il faut craindre des menaces structurelles sur l'emploi. Les emplois précaires seront les premiers touchés et l'établissement d'un salaire minimum a comme effet pervers de favoriser les emplois fixes et à temps plein plutôt que les temps partiels et les missions de courte durée. Les étudiants auront par exemple de la peine à retrouver un job pour les vacances, les entreprises n'étant pas à même d'ouvrir les places de travail habituelles.

De plus, il faut craindre un effet de nivellement par le bas, tous les salaires étant attirés vers le salaire minimum : dès lors les salaires plus haut en pâtiront certainement aussi.

Est-ce pour autant qu'il faut craindre une crise de l'emploi ? C'est difficile d'établir un pronostic précis, mais la Suisse et Genève ont les moyens d'éviter la casse. Par ailleurs, le salaire minimum n'est en soit pas un mal, mais il n'a pas été établi dans le consensus comme ce fût le cas à Neuchâtel, où les citoyens avaient uniquement voté sur le principe, laissant le soin aux partenaires sociaux et aux organisations patronales d'en fixer les contours précis. De plus, il n'arrive pas à la meilleure période. Mais des solutions existent : des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place. Les entreprises doivent pouvoir être accompagnées et le PLR est capable de relayer leurs besoins.

RÉSILIENCE GENEVOISE ET HELVÉTIQUE

Le monde entier a pris l'habitude de regarder avec envie la petite Suisse et son étonnante santé financière et économique. Cela se vérifie avec cette crise. La Suisse est l'un des pays qui a su le mieux gérer la crise dans les classements internationaux et dont l'économie a su accuser le choc sans trop de dégâts.

La Suisse et Genève sont bien armées face à une crise généralisée. Une économie diversifiée et des finances publiques plutôt saines ont laissé une grande marge de manœuvre à la Suisse, ce qui n'est pas forcément le cas de notre voisin, la France. Les chiffres le montrent : le chômage stagne à Genève à 5,2 % et a légèrement baissé en Suisse depuis l'été. Les offres d'emplois repartent à la hausse et les engagements d'apprentis – car oui, la formation professionnelle est un atout majeur pour traverser cette période – atteignent quasiment les chiffres de 2019, selon l'OFPC. Si les performances baissent dans certains secteurs comme le tourisme, d'autres secteurs permettent de sortir la tête hors de l'eau. Les start-ups continuent à se créer, les investissements affluent, le négoce mondial, dont 27 % transitent par la Suisse et une grosse partie à Genève, est toujours largement debout, les secteurs pharmaceutiques, chimiques et technologiques sont encore en plein essor et la finance tient le choc. Dernière bonne nouvelle en date, le groupe verniolan Givaudan a réalisé 2,7 % de croissance en 2020 malgré les vents contraires.

La situation est-elle réglée ? Certainement pas, mais elle est sur la bonne pente. L'Etat a du moins pris ses responsabilités en mettant en place des aides pour l'économie, dont il avait ordonné l'arrêt. Cependant, ce sont des aides à court terme. Il faut maintenant voir vers l'avenir et proposer des vraies solutions à long terme. Le PLR, parti de l'innovation, a des cartes à jouer en proposant la mise en place de conditions cadres plus attractives, en renforçant le soutien à la digitalisation des entreprises et la flexibilité du marché du travail. Il faut pouvoir laisser les gens travailler et l'économie produire de la richesse. L'Etat doit désormais laisser l'économie se reprendre, en limitant les contraintes financières et administratives, afin de retourner vers les bons chiffres, ainsi seulement la Suisse pourra continuer sur la voie de la prospérité et les emplois pourront être sauvegardés.

L'emploi est donc loin d'être en crise, il fait juste face à des difficultés, mais que l'économie est capable de surmonter si on lui donne les conditions acceptables pour qu'elle puisse se développer !

19 % des Genevois selon les derniers chiffres ont de la peine à boucler leur fin de mois et font souvent appel à des aides des associations caritatives.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur **plr-ge.ch.**

Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR…

… le PL 12770, déposé par les députés Yvan Zweifel et Serge Hiltpold. Ce projet de loi demande que l'Etat se mette en adéquation avec sa politique en matière de mobilité. Le texte fixe un objectif de réduction des places de stationnement pour les véhicules individuels motorisés du personnel de l'Etat de 20 % par année sur 4 ans et leur remplacement par des places de stationnement pour motocycles et vélos. Les places à disposition du personnel de secours, comme le corps de police, les pompiers et le personnel médical, sont cependant conservées. De plus, le projet prévoit le remplacement progressif du parc automobile de l'Etat par des véhicules neutres en émission carbone. Les engagements environnementaux et la stratégie en matière de mobilité du canton imposent que l'Etat se mette aussi au vert et promeuve la mobilité douce et les transports publics auprès de ses collaborateurs. Cela passe par une réduction drastique des 5100 places, dont 900 en hypercentre, sans compter les places des établissements scolaires, mises à disposition des fonctionnaires.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne péjore pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2654 « Pour une évaluation crédible des divers besoins de la population en matière de logement »

la motion demande la création d'un outil permettant de mesurer les besoins effectifs des différentes catégories de logements, à réexaminer la pertinence du taux de 20% de LUP dans le parc locatif et à encourager l'accès à la PPE.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficientes.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'Etat soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »
En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'Etat. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »
En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »
En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12575 « Maîtrise de engagements »
En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »
En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »
En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »
En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »
En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »
En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »
En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »
En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions) »
En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »
En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »
En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »
En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

SÉCURITÉ

M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »
En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

EMPLOIS ETÉCONOMIE

PL 11716 « Ouverture du samedi »
En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »
En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »
En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »
En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »
En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »
En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »
En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »
En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »
En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12770 « Pour un Etat de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »
En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'Etat par des stationnements pour motocycles et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'Etat serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »
En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

R 918 « Trafic routier à Genève : la sortie de confinement ne doit pas permettre de faire n'importe quoi, même temporairement »
En bref : la résolution demande la mise à l'arrêt des aménagements provisoires liés aux pistes cyclables. En outre, elle demande l'élaboration d'un plan de mobilité cohérent et équilibré avec les partenaires économiques, politiques et les organisations actives dans le secteur de la mobilité.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »
En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »
En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »
En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »
En bref : la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

M 2642 « Pour une évaluation des limitations d'accès aux professions de l'Etat frappant les personnes diabétiques »
En bref : la motion demande à modifier la réglementation en vigueur empêchant les personnes diabétiques d'accéder à certaines fonctions de l'Etat. En lieu et place, un examen au cas par cas est réalisé par un médecin du travail.

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »
En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »
En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »
En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »
En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »
En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »
En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »
En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »
En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAd »
En bref : ce projet demande que, dans la situation où les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces mêmes services externalisent ces tâches à des fiduciaires privés.

M 2650 « Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève »
En bref : cette motion demande à limiter au maximum les contraintes administratives pesant sur les organisateurs de manifestations sportives imposées par le canton et les communes de sorte que les organisateurs se concentrent sur l'organisation des événements pour la population.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »
En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »
En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »
En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »
En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »
En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »
En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »
En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1er janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »
En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »
En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »
En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

Assemblée générale au Starling Hotel

Assemblée des délégués à Chêne-Bougeries

Balestrafic: fort par nature!

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00